

PROCÈS-VERBAL

de la réunion du Conseil Municipal

du mardi 29 décembre 2009

Par convocations individuelles adressées le 21 décembre 2009 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal est invité à se réunir en séance ordinaire le 29 décembre 2009.

ORDRE DU JOUR

- 1) Plan d'Occupation des Sols : approbation de la
 - modification n° 3,
 - révision simplifiée n° 1,
 - révision simplifiée n° 2.
- 2) Création de poste.
- 3) Divers.

L'an deux mil neuf, le 29 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Claude KERN, Maire.

Présents : M. Claude KERN, Maire.

M. Eric HOFFSTETTER, M. André GARNIER, Mme Charlotte SCHOTT, M. Jacques ECKERT et M. Jacky NOLETTA, Adjoint.

Mme Fabienne ANTHONY, M. Jean-Paul BURKARDT, Mme Sylvie GRATHWOHL, Mme Véronique IFFER, M. Richard JUNG, M. Pierre KASTENDEUCH, M. Patrick KERN, M. Christian LALUET, M. Christian SCHAEFFER, M. Patrick SIMON, M. Alain VOLTZENLOGEL, M. Richard VOLTZENLOGEL, M. Damien WERLE et M. Jacky ZUMSTEIN.

Absents excusés : Mme Huguette DIEMER, pouvoir à M. Jacky NOLETTA
Mme Francine REINHART
Mme Patrice ZENSS

En ouvrant la séance, M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents et demande à rajouter un point à l'ordre du jour :

➤ Décision modificative n° 4

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

M. Jacky NOLETTA est nommé secrétaire de séance.

1) Plan d'Occupation des Sols : approbation de la modification n° 3, de la révision simplifiée n° 1 et de la révision simplifiée n° 2

M. le Maire rappelle à l'assemblée les différentes procédures en cours concernant le Plan d'Occupation des Sols et l'appelle à délibérer sur les différents éléments qui constituent ces dossiers, à savoir :

- modification n° 3

1. La réduction de la taille de la future zone d'activités INAx1 et la suppression de la zone IINAx :

- la mise en compatibilité du POS avec les orientations du SCOTERS,
- la réduction d'une marge de recul des constructions dans la zone INAx1,
- la création d'un nouveau secteur de zone UBJ,
- la prise en compte du Grand Hamster,

2. le déplacement de la limite de zone UAj d'une parcelle surbâtie,
3. la suppression d'une partie de marge de recul par rapport au fossé en zone UB9,
4. des adaptations réglementaires :
 - concernant les normes de stationnement,
 - compléter l'article 11 dans les zones U et NA par "*à l'exception des dispositifs d'énergies renouvelables*".

- révision simplifiée n° 1

Le déclassement en zone ND1 d'une ancienne sapinière située derrière l'ancienne maison forestière démolie en 2008 pour l'intégrer en zone UX2.

- révision simplifiée n° 2

Le reclassement en zone UB6 d'une parcelle située en limite de zone agricole NC4.

- Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123.1 à L.123.12, R.123.1 à R.123.36 et L.124.3,
- Vu** la délibération du Conseil Municipal du 23 août 2001 approuvant la révision du POS,
- Vu** la délibération du Conseil Municipal du 22 mars 2004 approuvant la modification n° 1 du POS,
- Vu** la délibération du Conseil Municipal du 04 septembre 2006 approuvant la modification n° 2 du POS,
- Vu** la délibération du Conseil Municipal du 15 octobre 2007 prescrivant la modification n° 3 du POS complétée par la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2008 ainsi que celle du 14 septembre 2009,
- Vu** la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2008 prescrivant la révision simplifiée n° 1,
- Vu** la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2008 prescrivant la révision simplifiée n° 2,
- Vu** les compte-rendus de la réunion des Personnes Publiques Associées du 21 janvier 2009 concernant les révisions simplifiées n° 1 et n° 2,
- Vu** la réunion publique de concertation ayant eu lieu le 12 février 2009 avec la population en mairie de Gries,
- Vu** l'arrêté du Maire n° 67/2009 du 02 novembre 2009 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique conjointe sur la modification n° 3, la révision simplifiée n° 1 et la révision simplifiée n° 2 du Plan d'Occupation des Sols de Gries,
- Vu** le registre d'enquête publique à laquelle il a été procédé du 20 novembre 2009 au 21 décembre 2009,
- Vu** le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur du 23 décembre 2009,
- Vu** le dossier de projet de modification n° 3 du POS,
- Vu** le dossier de projet de révision simplifiée n° 1 du POS,
- Vu** le dossier de projet de révision simplifiée n° 2 du POS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité d'approuver les modifications soumises à l'enquête publique, des dossiers annexés à la présente :
 - de modification n° 3,
 - de révision simplifiée n° 1,
 - de révision simplifiée n°2,du Plan d'Occupation des Sols.
- charge Monsieur le Maire :
 - de faire procéder au report des modifications sur le dossier de POS approuvé,
 - de transmettre la présente délibération accompagnée des pièces modifiées du POS ainsi que le rapport du commissaire-enquêteur à M. le Préfet du Bas-Rhin,
 - d'effectuer les mesures de publicité dans deux journaux régionaux ainsi qu'un affichage en mairie durant un mois.

Les dossiers approuvés sont tenus à la disposition du public à la mairie.

2) Création de poste

Après les explications du Maire et en vue de compléter le tableau des emplois communaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'

Adjoint Administratif de 2^{ème} classe dans la filière administrative
à raison de 15/35^{ème}

à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les crédits seront ouverts au Budget Primitif 2010.

3) Décision modificative n° 4

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le virement de crédit suivant :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Articles	Libellés	Montant
022	022	Dépenses imprévues	- 3 000 €
011	60612	Energie, électricité	3 000 €

4) Divers

Informations :

- ↳ vœux des collègues de Gries Palatinat
- ↳ chemin vicinal vers Weitbruch après la déchèterie : danger dans le virage en cas de gelée, eau qui traverse le chemin
- ↳ discussion au sujet de la sortie du Conseil Municipal prévue du 26 au 28 février 2010.

Avant de clôturer la séance, M. le Maire souhaite à tous une excellente année 2010, pleine de bonheur, joie, santé, prospérité et réussite.

La séance est levée à 19 h 30.

Le secrétaire de séance,
NOLETTA Jacky